



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

# LE RECRUTEMENT D'AGENTS ET AGENTES EN SITUATION DE **HANDICAP**



# LE RECRUTEMENT D'AGENTS ET AGENTES EN SITUATION DE HANDICAP

AU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue un dispositif de recrutement par la voie contractuelle, sur dossier et entretiens, donnant vocation à la titularisation dans un corps de fonctionnaires et à un parcours professionnel identique à celui des agents du même corps issus des concours.

Ce mode de recrutement par la voie contractuelle n'est pas ouvert aux personnes qui sont déjà fonctionnaires.

## ► QUAND POSTULER ?

Les modalités pratiques et le calendrier de la campagne annuelle de recrutement peuvent être consultés sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ([diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr), rubrique « Emplois et concours »). La publication de l'avis de recrutement intervient généralement à l'automne. La procédure de recrutement (examen des dossiers, entretiens) a lieu lors du premier trimestre de l'année suivante.

## ► COMMENT POSTULER ?

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation précisant la catégorie d'emploi (A, B, C) et le corps visés (un seul choix possible) ;
- un justificatif français de la reconnaissance du handicap visé à l'article L.5212-13 du code du travail ;
- un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme le plus élevé ;
- dans toute la mesure du possible, des appréciations d'employeurs ;
- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport).

Il doit être adressé sous format dématérialisé à : [pole.diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr](mailto:pole.diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).

## ► QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?

Les candidats et candidates doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Un document attestant de la nationalité ainsi qu'un extrait de casier judiciaire devront être produits au moment de l'établissement du contrat.

## ► QUELS SONT LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS À L'EMPLOI ?

Les agents et agentes en situation de handicap disposent d'un ou d'une correspondante handicap à la Direction des ressources humaines, qui veille à leur intégration et assure leur suivi.

Tout candidat ou toute candidate reconnu(e) comme personne en situation de handicap, souhaitant se présenter aux concours du ministère, peut également solliciter, au moment de son inscription, **des aménagements des conditions de déroulement des épreuves.**

## OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)

Rubrique Emplois et concours > Personnes en situation de handicap

Auprès du Pôle égalité de la Direction des ressources humaines

[pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr](mailto:pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr)

